

Image not found or type unknown



Reintergration dans la nationalite francaise

Par **sanae**, le **28/04/2008** à **13:19**

Bonjour,
Mon père est né en 1948 en Algérie sous le drapeau français. A son arrivée en France, en 1967, il a du demander un titre de séjour car son père a refusé sa nationalité française. Aujourd'hui, quelles sont ses possibilités de démarches de réintégration dans la nationalité française ? Doit t-il faire appel à un avocat ou existe t-il un recours plus simple ?
Cordialement.
Sanae SEDDIK
06 09 76 64 67